

PROTÉGER CE QU'ON AIME, AGIR POUR NOTRE QUOTIDIEN

En cette année charnière, permettez-nous de vous adresser un immense merci. **Vous avez été 653 à participer à la consultation citoyenne.** C'est un message fort : vous voulez être écoutés et associés aux choix pour l'avenir de Soisy, qui est notre bien commun.

Nous partageons tous cet **attachement profond à notre cadre de vie**, à notre forêt, à ce patrimoine précieux qui façonne l'identité de notre ville. Nous nous engageons à préserver cet équilibre et à refuser toute densification qui dénaturerait **l'esprit de village auquel nous tenons.**

Aimer sa ville, c'est aussi **refuser la fatalité de la ville-dortoir et savoir entendre ce qui ne va plus :**

Circulation. Il est temps de sortir d'un plan de circulation devenu illisible. Nous devons remettre du bon sens dans nos déplacements, afin de mieux maîtriser le trafic et de fluidifier vos trajets au quotidien.

Sécurité. Nous étendrons la vidéoprotection pour mieux couvrir les secteurs aujourd'hui peu protégés. Nous rétablirons également une présence humaine systématique en soirée, afin de dissuader, mais surtout de rassurer, dans l'ensemble de nos quartiers.

Santé et écoles. Face au manque de médecins et pour adapter nos écoles aux effets du changement climatique, il est temps d'anticiper plutôt que de subir, et de préparer l'avenir avec responsabilité.

Un cycle de trente ans s'achève. On ne construit pas l'avenir en prolongeant le passé. Forts de vos priorités, nous portons le projet **A.C.T.E.S.**, avec des solutions concrètes pour l'**A**nimation, la **C**irculation, la **T**ransparence, l'**E**cole/Environnement et la **S**écurité.

Dans quelques semaines, nous déciderons ensemble du futur de notre ville. Donnons à Soisy le nouvel élan qu'elle mérite.

NICOLAS NAUDET, JEAN-PHILIPPE DELUCHEY, AMÉDÉE DESRIVIÈRES. DEMAIN SOISY
<https://demainsoisy.fr>



POUR L'AVENIR DE SOISY

Il y a près de six ans, je faisais le choix de m'engager pour notre ville en entrant au conseil municipal, dans l'opposition. Ce mandat a été une expérience riche et formatrice. J'y ai appris le fonctionnement d'une commune, ses contraintes, ses responsabilités, et l'importance du dialogue et du travail collectif.

Au fil du temps, j'ai souhaité poursuivre mon engagement autrement. J'ai donc récemment fait le choix de rejoindre la majorité municipale, avec la volonté de contribuer de façon constructive à l'action locale.

Notre maire dispose d'une connaissance approfondie de la commune, de ses priorités et de ses habitants. Son expé-

rience, sa disponibilité et son sens de la concertation constituent des atouts essentiels pour conduire les projets au service de tous.

Convaincu que l'engagement public se nourrit de l'expérience et de l'écoute, je souhaite continuer à m'investir pleinement pour notre ville.

Cordialement

DAVID DURANTEAU.

+33 783 793 484

david.duranteau@gmail.com



Interdiction de fumer : nouvelle réglementation dans l'espace public

Depuis le 1^{er} septembre 2025, il est désormais interdit de fumer dans un rayon de 10 mètres autour de certains espaces publics. Selon l'article R.3512-2 du Code de la Santé Publique (décret n° 2025-582 du 27 juin 2025), il s'agit de tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ; les moyens de transport collectif et, pendant les heures de service, dans les zones affectées à l'attente des voyageurs ; les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés ; dans les aires collectives de jeux telles que définies par le décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 ; dans les espaces non couverts des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs ; dans les espaces non couverts des bibliothèques et des équipements sportifs mentionnés à l'article R.312-2 du Code du Sport ; dans les parcs et jardins publics.

Toute infraction pourra être sanctionnée par une contravention de 4^e classe, soit une amende forfaitaire de 135 euros pouvant aller jusqu'à 750 euros.

